

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 19 avril 1887.

L'Orateur ouvre la séance à trois heures p.m.

PRIÈRE.

RAPPORTS.

Rapport du département des Chemins de fer et Canaux.—
(M. Pope).

Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1886. (Sir John A. Macdonald).

SUBSIDES POUR TRAVAUX PUBLICS.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Les honorables ministres sont-ils prêts à donner les renseignements demandés par ma motion d'hier : quel est le montant payable pour subsides aux chemins de fer et pour autres fins en vertu des lois actuellement en opération ? Quelle est l'estimation du montant requis pour compléter les travaux publics maintenant en voie d'exécution et imputable sur le capital ?

M. POPE : Je ne puis donner très clairement ni très exactement ces renseignements, car cela dépend beaucoup de la question de savoir si les travaux sont en voie d'exécution. Par les entreprises que nous avons données, nous avons assumé des obligations au montant de \$3,268,000.

M. BLAKE : Ce montant, d'après ce que je comprends, représente le coût des entreprises que vous avez données ?

M. POPE : Oui. Puis, outre cela, il y a un subside annuel d'environ \$250,000. En ce qui concerne les canaux, le montant requis pour compléter les travaux aujourd'hui en voie d'exécution sur les canaux sera d'environ \$2,000,000.

PENSIONS AUX MEMBRES DE LA POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

M. DAVIN : Le gouvernement a-t-il l'intention, pendant la session actuelle, de présenter un bill donnant aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest le droit à une pension après un certain temps de service ?

Sir JOHN A. MACDONALD : La chose est sous considération.

FERMES EXPÉRIMENTALES AU NORD-OUEST.

M. DAVIN : Le gouvernement se propose-t-il d'établir cette année des fermes expérimentales au Nord-Ouest ?

M. CARLING : La chose est sous considération.

QUAIS A LONGUEUIL.

M. PRÉFONTAINE : Le contrat pour la construction des quais de Longueuil, dans le comté de Chambly, pour lesquels \$10,000 ont été votés par cette Chambre durant la dernière session, a-t-il été donné ? Si oui, à qui ? et pourquoi ces travaux ne sont-ils pas encore commencés ?

Sir HECTOR LANGEVIN : L'entreprise de la construction de quais à Longueuil a été donnée à MM. John Burns et A. Smith, dont les soumissions étaient les plus basses. Les travaux ne peuvent pas être commencés avant que le fleuve ne soit libre de glace. Ils doivent commencer prochainement.

ACTE DU CENS ÉLECTORAL.—COUT DE LA PRÉPARATION DES LISTES DES ÉLECTEURS.

M. LANDERKIN : Je propose qu'il soit produit :

Un relevé du coût total de la préparation des listes des électeurs en vertu de l'Acte du Cens Electoral du Canada, ainsi qu'un état détaillé

des dépenses occasionnées dans chaque division électorale pour les appointements de l'officier reviseur, le greffier et l'huissier, et les frais de voyages, s'il en est, alloués à chacun ; aussi, le montant payé pour l'impression des listes et à qui il a été payé dans chaque division ; les sommes payées pour publication d'avis relatifs à la location de salles ou à tous autres objets se rapportant au sujet de cette motion, dans chaque division électorale du Canada.

J'ai examiné ce matin le rapport de l'auditeur général, et vu qu'il ne contient pas les renseignements que j'ai demandés, je serai très obligé au ministre des finances s'il consent à ce que la motion soit adoptée ; nous pourrions alors obtenir les renseignements d'une façon beaucoup plus complète que dans le rapport de l'auditeur général, lequel ne donne pas les détails des différentes divisions électorales.

M. MILLS : Avant que la motion ne soit mise aux voix, j'aimerais dire qu'il me semble nécessaire d'y faire quelques modifications, afin que la Chambre puisse obtenir tous les renseignements dont elle a besoin. Les honorables ministres sont peut-être en état de nous dire si le gouvernement a fixé le montant qu'il se propose de payer à ces reviseurs. Si le gouvernement n'a pas encore fixé le montant auquel ces fonctionnaires ont droit, il serait bon, pour nous, de savoir ce que ces messieurs réclament, afin que nous puissions avoir une idée du coût réel de la préparation des listes des électeurs. Si le gouvernement a fixé ce montant, il peut le dire ; s'il ne l'a pas fixé, la Chambre devrait connaître, je pense, quelles sont les réclamations des reviseurs. Nous savons que ces fonctionnaires trouvent que leurs services valent quelque chose, et il serait intéressant de savoir à combien ils les estiment. L'état demandé par la motion de l'honorable député, nous donnerait ces renseignements qu'il est en ne plus opportun d'avoir.

Sir CHARLES TUPPER : Il y a deux avis de motion à l'ordre du jour pour demain, et l'honorable député ferait mieux, je pense, de laisser l'affaire dans l'état où elle est.

La motion est adoptée.

SCRIP POUR SERVICES PENDANT LA RÉBELLION.

M. DAVIN : Je propose qu'il soit produit :

Un état donnant les noms des personnes n'appartenant pas à la milice qui ont été recommandées pour du scrip pour services de quelque nature que ce soit pendant la récente rébellion, soit comme volontaires, gardes civiques, éclaireurs ou en toute autre capacité.

Il y a, au Nord-Ouest, quelques personnes—pas un très grand nombre—qui sont intéressées à la motion que je propose et que je vais expliquer brièvement à la Chambre. Si je borne mes remarques à une partie de la classe pour laquelle je parle, je pense que la Chambre comprendra la nécessité qu'il y a de traiter cette question. Elle ne saurait entraîner beaucoup de dépenses, et il est très inopportun que l'on néglige de redresser les griefs même parmi une faible partie du peuple du Nord-Ouest. Le 27 mars 1885, M. D. L. Scott a télégraphié ce qui suit au ministre de la milice :

Voulez-vous autoriser l'enrôlement de carabiniers volontaires ou de corps d'infanterie et faire envoyer l'équipement tout de suite ? Les corps seront formés immédiatement.

En réponse à cette dépêche, voici ce que l'on a télégraphié :—

Oui, on autorise la formation d'une compagnie à Regina. Armes et équipement en route pour Winnipeg.

Le 31 mars, M. Scott écrivit une lettre au lieutenant-colonel Houghton, lui demandant l'équipement de ses soldats ; il disait dans cette lettre :

J'espère pouvoir les mettre en service actif lorsque les armes et l'équipement arriveront ici.

Le 17 avril 1885, M. Scott télégraphia de nouveau au ministre de la milice :

Ma compagnie a-t-elle été mise sur le rôle du service actif ? Quand les uniformes seront-ils envoyés ?

Le 18 avril, le télégramme suivant fut envoyé par le ministre de la milice :